



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 06/10/21

Reçu en Préfecture le : 06/10/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20211005-119681-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

Séance du mardi 5 octobre 2021
D-2021/331

Aujourd'hui 5 octobre 2021, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Monsieur Stéphane PFEIFFER présent à partir de 16H40, Monsieur Marik FETOUH présent à partir de 15h20 Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 16h00, Monsieur Stéphane GOMOT présent jusqu'à de 17h17, Monsieur Aziz SKALLI présent jusqu'à 18h50.

Excusés :

Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Catherine FABRE

La maison de l'emploi de Bordeaux - Remise gracieuse de loyer sur l'année 2020 - Autorisation - Décision

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a mis à la disposition de l'association la Maison de l'emploi des locaux situés au sein de l'immeuble 9 rue André-Darbon à Bordeaux pour lui permettre de développer et d'animer une pépinière d'entreprises pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017. La contrepartie de cette occupation est le paiement par l'association d'un loyer s'élevant pour l'année 2020 à 43 570.30 € HT soit 52 284,36 € TTC.

En raison de la crise sanitaire exceptionnelle liée à la COVID 19 sur l'année 2020, les entreprises hébergées au sein de cette structure ont été contraintes de suspendre leur activité. Cette interruption a fragilisé leur développement commercial et a provoqué ainsi un décalage d'un trimestre dans le déroulement de leur plan de développement. Les aides auxquelles elles ont pu prétendre n'ont pas pu couvrir entièrement les frais fixes tels que les loyers. Ainsi, la maison de l'emploi de Bordeaux s'est trouvée confrontée de manière exceptionnelle à une situation financière tendue.

C'est pourquoi, afin d'accompagner et soutenir l'association dans la continuité de son activité économique et ses projets, il est proposé de lui accorder une exonération partielle de son loyer correspondant à un trimestre de l'année 2020 soit 10 892,57 € HT, soit 13 071,09 € TTC afin d'alléger ses charges fixes.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à accorder, à titre exceptionnel, à l'association La Maison de l'Emploi de Bordeaux une remise gracieuse partielle de loyer à hauteur d'un montant de 10 892.57 € HT soit 13 071,09 € TTC (La comptabilisation de cette remise gracieuse se fera sur le compte de dépenses 6577).

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 octobre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

**LA MAISON DE L'EMPLOI DE BORDEAUX
REMISE GRACIEUSE DE LOYER SUR L'ANNEE
2020 - ANNEXE**

En 2020 :	En 2021
Akigora	Akigora
Agilitest	Agilitest
Educandco	Dots
Fillgood	Educandco
Freemiumplay	Fillgood
Hellia	Freemiumplay
Influences Food	Hellia
La Voyageuse	Influences Food
Le Coin des Barons	La Voyageuse
Madeinvote	Le Coin des Barons
Mytravelpass	Les Nouvelles Fermes
Obvy	Madeinvote
Poll&Roll	Obvy
Quorum	On divorce
Smartbottle	Quorum
Weekaway	Weekaway
Windiver	